



Le 4 décembre 2014, ne vous abstenez pas, exercez votre citoyenneté au travail !

Votez pour les listes CGT aux GTE, CAPL, CAPD.



En votant pour les candidat-es présenté-es par la CGT, vous avez l'assurance d'être bien défendu-es, par des élu-es qui porteront vos revendications tant localement que nationalement, qu'elles soient spécifiques ou plus générales.



BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.sante.cgt.fr

Je souhaite prendre contact me syndiquer

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Etablissement :

Fédération CGT Santé et Action Sociale
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX
orga@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 59 ou 65

Ne pas jeter sur la voie publique

UN RÔLE PIVOT DANS L'ÉQUIPE DE SOINS



Les politiques hospitalières qui se succèdent (Tarification à l'activité, Loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires) tendent à nier l'importance du rôle et de la place des ASH dans les équipes de soins. Pourtant l'utilité de cette catégorie dans les services de soins est indiscutable pour l'hygiène et l'entretien des locaux. Les ASH contribuent efficacement à la sécurité et au bien être de l'ensemble du personnel, des patients et des usagers.

La nouvelle gouvernance et l'obligation pour les services d'être gérés en Pôle, d'être « compétitifs », ne permettent plus le recrutement de notre catégorie.

À des fins de fausses économies, les postes d'ASH ne sont plus remplacés, les hôpitaux « externalisent » le secteur de l'entretien vers des entreprises du privé. C'est grave, car cela remet en cause le respect des procédures d'hygiène (protocoles, connaissance des produits, traçabilité...) et la sécurité des patients, dans des temps où les infections nosocomiales se multiplient dans nos établissements.

Le non-respect des procédures d'hygiène et d'intégration dans l'équipe aboutissent à une désorganisation, à un manque de personnel, à la mobilité, à la flexibilité des agents et à des plannings qui peuvent changer d'un jour sur l'autre.

Agent des Services Hospitaliers

Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité

Les restrictions budgétaires dans les établissements précarisent l'emploi et marginalisent les mises en stage (passage devant un jury de sélection), et les titularisations pour laisser place à des emplois précaires (CDD). A terme cette politique remet en cause et fragilise le statut de la fonction publique hospitalière.

☞ **L'ASH a toute sa place au sein de l'équipe de soins ! Elle/Il doit la garder et assister aux transmissions.**

Salaire, carrière

Depuis 2007, les ASH sont dans le corps des AS. Elles/ils sont considéré-e-s sans diplôme et sont donc recruté-e-s en échelle 3. Elles/ils y restent toute leur carrière sauf s'ils ont accès à une formation qualifiante.

L'évolution du salaire sur les six premières années d'un ASH correspond à une augmentation de 4 points d'indice du 1^{er} au 5^{ème} échelon, soit 1 463,17 € bruts par mois pour le 1^{er} échelon et 1 481,70 € bruts par mois pour le 5^{ème} échelon, ce qui correspond à 18,53 € bruts d'augmentation mensuelle.

☞ **Compte tenu des spécificités du métier (horaires décalés, travail dimanches et jours fériés, exposition à des risques...) la CGT exige pour notre profession un salaire de départ à 1,2 fois le SMIC avec un doublement sur la carrière.**



Formation, VAE

Pendant longtemps, il a été facile pour les ASH d'accéder à une qualification « diplômante » dans la Fonction publique hospitalière. Aujourd'hui ce n'est plus le cas, les budgets consacrés à la promotion professionnelle sont en nette diminution.

Toutes/Tous les ASH qui le souhaitent doivent pouvoir bénéficier d'un véritable accompagnement à la VAE (validation des acquis de l'expérience) et/ou d'une remise à niveau afin d'accéder à des formations qualifiantes aux divers métiers de l'hôpital : accès aux formations d'AS, d'IDE et autres...

☞ **Suite à la formation, un emploi dans le nouveau grade doit leur être garanti.**

Faisons entendre notre voix, portons haut nos revendications, défendons notre travail et le système de santé, AVEC LE VOTE CGT !

Retraite

☞ **La CGT exige un retour immédiat de l'âge légal de départ à la retraite dès 55 ans pour les ASH.**

Pour rappel, dans cette profession deux salariés sur cinq partent toujours en invalidité avant l'âge légal de départ à la retraite.

ÉLECTIONS CTE ET CAP DU 4 DÉCEMBRE 2014

Dominique, Agent des Services Hospitaliers en médecine

"Pour défendre ma retraite et reconnaître la pénibilité de mon travail"



J'agis, je vote CGT

Le 4 décembre 2014,

VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !

LA CGT REVENDIQUE :

☞ **pour les agents sans qualification, un accès automatique à une remise à niveau (si besoin) et une formation qualifiante minimale équivalente au titre V (BEP, CAP...) ou IV (bac pro)**

☞ **pour les agents avec qualification, l'accès automatique et adapté à une remise à niveau ou bilan de compétences en vue d'un projet professionnel ciblé (si besoin), l'accès automatique aux formations des métiers paramédicaux avec des passerelles vers tous les métiers de la santé (manip radio, diététicienne, secrétaire médicale...) avec une prise en charge financière assurée et le versement intégral du salaire (primes comprises).**

☞ **Tout agent reçu à un concours doit être admis à suivre la formation sans report. Dès l'obtention du nouveau diplôme, il doit être mis en stage dans un délai de 6 mois maximum dans le nouveau grade.**

